

**Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Peuptu de la Combe Chaignay »  
à Vernot (21)**

**Note synthétique**

## **1 Cadre réglementaire de la consultation du public.**

Le projet de classement a été déposé le 28 mai 2024 par la Société d'histoire naturelle d'Autun et l'observatoire de la faune de Bourgogne. Le périmètre proposé au classement couvre une surface de 36,604 ha dont la totalité est en forêt domaniale et comprend les différentes entrées de la cavité, l'ensemble du développement souterrain de la cavité ainsi qu'une zone périphérique proche avec des habitats de chasse et de déplacement favorables.

Conformément à l'[article L332-2-1](#) du code de l'environnement, le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du Peuptu de la Combe Chaignay, situé sur la commune de Vernot dans le département de la Côte d'Or, a fait l'objet d'une consultation entre le 17 juin 2024 et le 17 septembre 2024. La Région a consulté pour avis le représentant de l'État dans la région, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ainsi qu'à toutes les collectivités locales intéressées. En parallèle, une consultation publique a été organisée entre le 17 juin 2024 et le 17 septembre. Des avis sont parus dans deux publications régionales (Le Châtillonnais et l'Auxois le 27 juin ; Le Bien Public le 24 juin 2024) et le projet a été diffusé sur le site internet de la Région, afin de permettre au public de formuler des observations sur celui-ci.

**Au vu des avis favorables ou réputés favorables, le Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Peuptu de la Combe Chaignay » à Vernot est modifié comme précité** (cf. bilan de la consultation comprenant le bilan des observations et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet).

## **2 Contexte du site concerné**

Cette cavité naturelle sèche est composée de deux entrées, un puits et une entrée basse, avec un réseau souterrain de 270m de développement étagé sur deux niveaux. Le réseau principal inférieur communique avec le réseau supérieur.

Connue de longue date par les spéléologues (1892), cette cavité a été étudiée par les biospéléologues bourguignons entre 1956 et 1959 lors des grandes campagnes de baguage des chiroptères menées en Bourgogne. Cela a permis d'apporter de précieuses informations sur l'utilisation du site par les populations de chiroptères à cette époque avec notamment la présence de colonies de *Rhinolophe euryale* et de *Grand murin* en période estivale ainsi que la présence du *Minioptère de Schreibers* en transit.

A partir de la fin des années 1980, des suivis réguliers des chiroptères réalisés à différentes périodes de l'année ont permis de mettre en évidence les forts enjeux de conservation de cette cavité, principalement pour le *Minioptère de Schreibers*. Le Peuptu de la Combe Chaignay fait partie des trois dernières cavités principales connues en Bourgogne pour accueillir encore cette espèce fortement menacée en région et en France. Un minimum de 13 espèces de chiroptères est connu pour utiliser le site tout au long de l'année.

En raison de sa configuration très pédagogique et à proximité de Dijon, cette cavité a été très utilisée comme « cavité école » par des clubs spéléologiques et des encadrants indépendants jusqu'à sa mise en protection physique en 2020.

Dès 1995, cette cavité a été proposée pour intégrer le réseau européen des sites Natura 2000 avec des consultations menées entre 1997 et 2002, suivi de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) qui s'est terminé en 2010. Tout au long de l'élaboration du DOCOB, des concertations ont été menées avec le comité départemental de spéléologie (CDS) et les clubs locaux. L'animation officielle de ce site a été lancée à partir de 2018 et portée par le Pays Seine-et-Tille. La mise en protection physique des deux entrées de la cavité a été réalisée en 2020 dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par l'Office National des Forêts (ONF).

### **3 Une biodiversité riche et variée à protéger**

Cette cavité, identifiée comme habitat d'intérêt communautaire, présente une mosaïque de milieux à forte valeur dans un massif forestier à très forte valeur écologique de par la présence d'un réseau de combes très diversifiées. La diversité et la qualité des milieux rencontrés s'accompagnent d'une richesse faunistique, avec notamment la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale. Ce projet compléterait le réseau d'aires protégées à proximité, renforcerait la continuité écologique et la cohérence de gestion avec la réserve biologique intégrale (RBI) de Quinquendolle d'une surface de 98 ha limitrophe au projet qui englobe des milieux forestiers à très haute valeur environnementale et, dans un rayon de 5 km, la Réserve naturelle régionale (RNR) du Val Suzon classée Forêt d'Exception et inscrite sur la Liste Verte de l'UICN.

De très forts enjeux de préservation concernent les chiroptères. En périodes de transit du Minioptère de Schreibers, 564 individus ont été comptabilisés en automne 2000. Le Minioptère est connu pour utiliser un réseau de cavités tout au long de l'année en fonction de ses besoins biologiques avec une grande capacité de déplacement. Le Peuptu de la Combe Chaignay fait partie des trois dernières cavités principales connues en Bourgogne, avec la grotte du Contard et la carrière de Porée Piarde, pour accueillir encore cette espèce fortement menacée en région et en France. Un minimum de 13 espèces autres espèces de chiroptères est connu dans le périmètre du projet dont notamment Rhinolophe Euryale, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Grand Murin, Murin à oreilles échanquées, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe...

Dans le périmètre de la RNR proposé et à proximité, les données naturalistes disponibles mettent notamment en évidence un cortège d'oiseaux, de lépidoptères et de flore menacé à l'échelle régionale et nationale d'après les listes rouges. Des espèces d'oiseaux remarquables ont été observées tels que Pic cendré, Petite chouettes de montagne, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pouillot de Bonelli, Bruant jaune, Milan royal...

Le classement de ce site en RNR permettrait d'assurer une protection efficace de son patrimoine naturel exceptionnel grâce à une réglementation spécifique, de concevoir et de mettre en œuvre une gestion globale et adaptée au territoire, de pérenniser les moyens financiers et techniques nécessaires et d'améliorer la gouvernance par la mise en place d'un comité consultatif. La Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de Faune de Bourgogne se porte candidate pour être gestionnaire de la RNR du Peuptu de la Combe Chaignay.

#### 4 Documents complémentaires à disposition du public

Les éléments constitutifs de ce projet de classement sont téléchargeables à partir de [cette adresse](#). Le dossier comprend :

- le bilan de la consultation ;
- un document complet modifié présentant notamment l'objet, les motifs, l'étendue, la durée et l'intérêt du classement, ainsi que le projet de réglementation applicable sur le périmètre du site, et ses annexes cartographiques ;
- la présente note synthétique de présentation du projet.

##### Pièce-jointe :

- Le bilan des observations et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet
- Dossier modifié de projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Peuptu de la Combe Chaignay » à Vernot : Éléments constitutifs en vue d'une demande de classement en RNR.